

Stand 4 – Adapter la pédagogie à la diversité des élèves

Atelier 1 : Diversité des élèves

Forum FICA

3 juin 2020

14h-14h50 Atelier 1 : La diversité des élèves et les systèmes éducatifs

14h

- Présentation : diversité rencontrée dans les EPLE

14h20

- Echange entre les animateurs et les observateurs

14h30

- Association : *Ecole pour tous*

14h35

- Les systèmes éducatifs en France et en Europe.
Exemple du Danemark

Animateurs : Morgane Bertaux, Elena Capel Malo, Carole Macabiou et Riad Medjoub.

1. Les différents profils d'élèves rencontrés dans les EPLE



- Les élèves présentant une situation de handicap (mental, auditif, visuel, moteur, psychique etc...)
- Les élèves sportifs de haut niveau
- Les troubles *dys*
- Les élèves ayant des difficultés pour se sociabiliser
- Les élèves présentant un TDAH
- Les élèves allophones
- Les élèves en difficultés sociales
- Etc...

Les troubles envahissants du comportement (TED) : exemple de l'autisme

- **Plusieurs formes** d'autisme:
 - Autisme de Kanner (bas niveau)
 - Autisme d'Asperger (haut niveau)
- **Origines** génétiques et multifactorielles
- **Caractéristiques:**
 - Retard dans l'acquisition du langage puis présence de troubles
 - Difficulté de communication, dans les interactions sociales
 - Caractère restreint, répétitif et stéréotypé du langage, du comportement des intérêts ou des activités.
- **Mécanisme:**
 1. Difficultés d'intégration des données sensorielles entraînent des problèmes d'attention et d'organisation des informations.
 2. Difficulté à donner du sens à leur environnement et à comprendre une communication
 3. Entraîne de l'anxiété, peur, violence
 4. Se rassure par des stéréotypies, intérêts obsessionnels

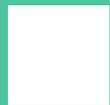
La prise en charge scolaire des élèves autistes



Scolarisation en milieu ordinaire avec ou sans projet personnalisé de scolarisation (PPS)



Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)



Scolarisation en institut médico-éducatif (IME) ou hôpital de jour



Scolarisation à domicile

Les "Dys"

- Plusieurs catégories :
 - **Dyslexie et dysorthographe:** troubles de l'acquisition du langage écrit (lecture, orthographe, écriture)
 - **Dysgraphie:** gestes lents et difficiles ou trop rapides. Difficulté de relecture.
 - **Dysphasie:** troubles du développement du langage oral
 - **Dyspraxie:** troubles du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales (organisation, planification)
 - **Troubles du développement des processus mnésiques**
 - **Dyscalculie:** troubles des activités numériques
 - **Troubles d'attention** avec ou sans hyperactivité: troubles du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives
- En France: 6 à 8% de troubles dys.
 - 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques.

La prise en charge scolaire des élèves "Dys"



Projet personnalisé de scolarisation (PPS)



Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP)



Projet personnalisé de réussite éducative (PPRE)



ULIS



Etablissement spécialisé

Les élèves possédant un TDAH

- **Qu'est-ce qu'un TDAH ?** Le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) est caractérisé par l'association de trois symptômes dont l'intensité et la manifestation varient selon chaque personne :
- un déficit de l'attention
- une hyperactivité motrice
- une impulsivité

Selon les enfants certains symptômes peuvent prédominer.

Les enfants atteints de TDAH représentent **3 à 5 %** de la population scolaire.

La prise en charge scolaire des élèves ayant un TDAH



Le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative)



Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)



Le PPS (le Projet Personnalisé de Scolarisation)

Repères sur l'inclusion des élèves allophones

- **Comprendre le processus d'acquisition de la langue (CECRL)**
 - Processus dynamique: de l'oral vers l'écrit et de la compréhension vers la production
 - Appui sur la langue déjà acquise
 - L'erreur constitutive de l'apprentissage
- **Ajuster ses gestes professionnels aux besoins des élèves allophones**
 - Codes culturels et scolaires
 - Guidage serré de la production écrite
 - Travail coopératif
 - L'évaluation : une approche positive et progressive
- **Des outils numériques pour aider les élèves allophones**



2. Échange entre les
animateurs et les
observateurs

3. Difficultés des élèves allophones

Problèmes liés à l'intégration
(réfugiés, fils de migrants...)



<https://ecolepourtous.org>



4. Situation de l'École inclusive en France et en Europe

Le droit à l'éducation en France

- L'accès à l'instruction a été mentionné pour la première fois en France en 1792, Condorcet y affirmait que tous les citoyens devaient avoir accès à l'éducation.
- Cependant, il a fallu attendre 1946 et l'article 13 de la Constitution de 1946 pour que le droit à l'éducation prend une valeur constitutionnelle.
- Toutefois, la France n'a pas attendu une affirmation constitutionnelle pour légiférer sur l'éducation, plusieurs lois sont intervenues pour encadrer le droit à l'éducation. (loi Guizot pour l'ouverture des écoles communales pour les garçons, loi Falloux pour les filles, les **lois de Jules Ferry de 1881 et 1882** qui mettent en place un enseignement primaire obligatoire, laïque et gratuit pour les filles et les garçons entre 6 et 13 ans.)
- Ce droit s'accompagne également d'un devoir essentiel : l'**obligation scolaire**.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des **personnes en situation de handicap** affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, et à un parcours scolaire continu et adapté.
- Dans la réalité, la mise en œuvre de ce droit se heurte encore à des difficultés et diffèrent d'un pays à un autre

Évolution de la
scolarisation des
élèves en
situation de
handicap en



Images d'archive INA
Institut National de l'Audiovisuel
<http://www.ina.fr>

La prise en charge de la diversité en France et au Danemark

■ Danemark

- En matière de handicap et d'école inclusive, la France peut mieux faire et c'est parfois à l'étranger qu'il faut chercher des solutions, du moins s'en inspirer.
- Pour mieux intégrer les élèves handicapés à l'école, le Danemark a également développé une politique inclusive, accélérée en 2006 par la ratification de la Déclaration de Salamanque pour l'inclusion et à partir de 2012 quand le gouvernement a fixé l'objectif de scolariser 96% des élèves handicapés dans les écoles publiques ou privées. Ainsi dans son avis de juin 2014 "Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap", le CESE (Conseil économique, social et environnemental) citait le pays en exemple :
- "Les conditions de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers varient singulièrement selon les caractéristiques des systèmes éducatifs. Dans les systèmes éducatifs scandinaves qui, d'après les travaux de Pisa, sont relativement intégrateurs et cohésifs et où la question de la diversité fait partie intégrante du fonctionnement des établissements scolaires, il est intéressant d'observer que, par exemple, au Danemark, tout enseignant est responsable d'élèves en difficulté : tout enseignant, qu'ils soient dans sa classe ou non. En effet, l'établissement scolaire est pensé comme une communauté de vie au sein de laquelle se joue la citoyenneté. À partir du moment où vous pensez l'établissement

■ France

Dans le cas de la France, le terme en usage – intégration – utilisé depuis plus de 20 ans, regroupe des réalités très différentes allant de l'*intégration-mainstream* à l'école inclusive. La conséquence de cette polysémie est que parler d'intégration ne nous informe pas sur les pratiques effectives. Par exemple, le fait de dire d'un enfant qu'il suit une scolarité en intégration scolaire veut-il dire qu'il fréquente une classe spécialisée dans une école ordinaire (*intégration-mainstream*) ou que sa scolarité se fait en classe ordinaire, avec le soutien d'une unité d'intégration (ce qui se rapprocherait de l'école inclusive) ?

La [loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#) et de récents textes réglementaires permettent une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves et des étudiants en situation de handicap.

En France, certaines circulaires, notamment celle de 2016, soutiennent ces mesures législatives en réaffirmant que « le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental » et que « chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins

- Malgré cette forte volonté politique, force est de constater que de nombreux obstacles persistent. La difficulté de mise en place de l'éducation inclusive s'explique par de nombreuses variables comme, par exemple, le faible sentiment de compétence des enseignants, leur manque